

EXPEDITION

PROCES-VERBAL DE CONSTAT SUR ORDONNANCE

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
ET LE DIX-NEUF JUILLET

A la demande de :

La CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BREST RIVE DROITE, exerçant sous l'enseigne « CREDIT MUTEL DE BRETAGNE », Société coopérative de crédit à capital variable, inscrite au RCS de Brest sous le n° 309 408 870, dont le siège social est situé 165 boulevard de Plymouth à BREST (29200), agissant par ses représentants légaux y domiciliés en cette qualité.

Ayant pour avocat Maître Francis RAIMON, Avocat au Barreau du Val de Marne, membre de la SCP A.K.P.R., dont le siège est situé 14 rue Lejempel à VINCENNES (94300).

En vertu d'une ordonnance rendue sur requête par le Tribunal de Grande Instance de Créteil, en date du 10 juillet 2017.

Avec pour mission de pénétrer dans l'appartement n° 413 au 4^{ème} étage de l'immeuble au 12 à 24 rue du Maréchal Leclerc à ST MAURICE (94) dont M. REBELO France et Mme Paul PARREIRA sont propriétaires, afin de procéder à un descriptif des lieux.

Michel MARTIN
Elisabeth FITOUSSI
Huissiers de Justice Associés
3, rue Marty
94220 CHARENTON-LE-PONT

Déférant à cette réquisition,

J'ai, Elisabeth FITOUSSI, Huissier de Justice, Membre associé de la S.C.P. Michel MARTIN - Elisabeth FITOUSSI, dont le siège est à CHARENTON-LE-PONT (94220), 3 rue Marty, soussignée,

Me suis transportée ce jour à ST MAURICE (94), 12 à 24 rue du Maréchal Leclerc où, étant et assistée d'un serrurier de la société Bagnolet Ouverture, d'un technicien de la société PRODIAG, M. Jacques VINCENT et Mme Marie-France VINCENT, témoins, j'ai procédé aux constatations suivantes :

A cette adresse, il s'agit d'une résidence Appart City.

Le bien se situe au 4^{ème} étage, porte n° 413.

La personne rencontrée au niveau de l'accueil nous précise que ce logement est actuellement loué à un locataire de passage.

Personne ne répondant à mes appels, je fais procéder à l'ouverture de la porte.

On y accède par une porte palière équipée d'une serrure centrale.

Entrée :

Le carrelage au sol est à l'état d'usage.

Les murs sont revêtus de toile peinte à l'état d'usage.

La peinture au plafond est à l'état d'usage, avec point lumineux.

Il existe :

- Un interphone.
- Un boîtier abritant le compteur électrique.
- Une commande de thermostat.
- Un convecteur électrique.

Salle d'eau (1^{ère} porte à droite) :

On y accède par une porte revêtue de peinture à l'état d'usage, avec poignée et loquet de fermeture.



Le carrelage au sol est à l'état d'usage.

Les murs sont revêtus de toile peinte à l'état d'usage.

La peinture au plafond est à l'état d'usage, avec point lumineux.

Il existe :

- Un convecteur électrique.
- Une cabine de douche avec un bac à douche, équipé d'un pare-douche en PVC et une robinetterie à l'état d'usage. Les parois murales de la douche sont carrelées avec des joints jaunis.
- Une aération haute, encrassée.
- Un plan de toilette avec vasque, surmontant un meuble en bois à deux tiroirs.
- Un petit miroir avec un spot lumineux.
- Une prise murale.
- Un radiateur sèche-serviettes.
- Une cuvette w-c.

Coin cuisine :

Il existe :

- Un plan de travail avec un évier en inox à un bac de forme arrondie.
- Une double plaque de cuisson électrique.
- Une petite hotte.
- Des meubles hauts et bas.

Chambre :

On y accède par une porte revêtue de peinture à l'état d'usage, avec poignée.

La moquette au sol est à l'état usagé, présentant des traces de salissures.

Les murs sont revêtus de toile peinte à l'état d'usage, avec des traces de salissures au niveau des aérations situées à proximité de la fenêtre à gauche.

La peinture au plafond est à l'état d'usage.

Il existe :

- Un placard intégré, fermé par des portes coulissantes.
- Un détecteur d'incendie.
- Une fenêtre en double vitrage, donnant sur la rue, sans volet.

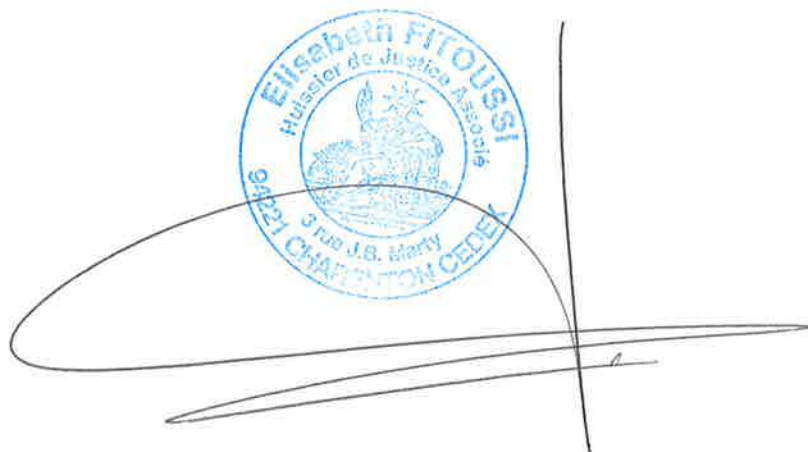
Mes opérations terminées, je me suis retirée.

Telles sont mes constatations.

Pour compléter le présent procès-verbal de constat, j'ai annexé 6 clichés photographiques pris lors de mes constatations et dont je certifie l'authenticité.

ET de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : CINQ CENT QUATRE EUROS ET NEUF CENTIMES





NOTICE

NOTICE

19/07/2017

Elizabeth F. O.
JUDGE IN CHIEF
JACQUE MARR
9421 CHARENTAUX



19/07/2017





19/07/2017



19/07/2017



19/07/2017



19/07/2017

